

AVENANT N°   
 AU CONTRAT D'ENSEIGNEMENT  
 (DECRET N°87-889 du 29/10/87)

A renseigner uniquement lorsqu'il faut ajouter des heures  
 à une décision de recrutement initiale.

Vu le contrat initial en date du

Recrutant :

Nom :

Prénom :

**ARTICLE UNIQUE**

Sont ajoutés pour l'année universitaire 2019-2020 les heures d'enseignement suivantes :

Nombre d'heure TD Prévisionnelles	Libellé de l'enseignement	Composante OU Service
<input type="text"/>	<input type="text"/>	ESPE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Attention : une autorisation de cumul de l'employeur principal du vacataire doit être également transmise pour les vacataires qui relèvent du secteur public.**

Fait à

Le

Le Directeur de l'ESPE

Fait à

Le

Le Chargé de cours  
Lu et approuvé

Fait à

Le

Le Président de la ComUE

Sébastien JAKUBOWSKI